

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 06 mai 2019 à 20 heures 30 en MAIRIE**

PRESENTS : J.DUBOUT - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - F. PERRET - C. CAMPO – (Adjoints) - E. HEDRICH - JM. JOANNES - N. BLOUQUY - C. LATHOUD - G. SCHWINTE - R. PERRET - B. BOULAGNON - D. DEVIS COURT - R.MERLEAU – D. ROTH.

ABSENTS EXCUSES : S. FILOCHE - JM. TIEFFENBACH (procuration à J. DUBOUT) - A. LECLERE (procuration à C. CAMPO)

ABSENTS : P. CURCIO

1 - Nomination du secrétaire de séance

B. BOULAGNON est nommée secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal du 08 avril 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Approbation du nouveau règlement de la bibliothèque

Le maire propose au conseil d'approuver le nouveau règlement de la bibliothèque municipale, rédigé conformément à la réglementation en vigueur. Le document est joint à la présente note, pour information. E. HEDRICH informe que quelques informations ont été ajoutées sur le document existant, notamment concernant :

- les missions de la bibliothèque (promouvoir la lecture, être un autre lieu de vie, de rencontres et d'échanges et pas seulement un endroit où l'on emprunte des livres...)
- les modalités d'inscription (présentation d'une carte d'identité et justificatif de domicile, ajout d'une fiche d'inscription pour les familles)
- l'accompagnement obligatoire pour les mineurs de moins de 10 ans par un adulte ou un responsable (pour éviter l'effet « garderie »)
- l'affirmation de notre non-responsabilité des livres empruntés par les enfants (il appartient aux parents de juger de si le livre est adapté ou non à leurs enfants)
- l'obligation de remplacer un livre abimé ou détérioré
- la mise à disposition du poste informatique pour le public (sur inscription et présentation d'une carte d'identité)

E. HEDRICH ajoute qu'une réunion entre bénévoles a eu lieu récemment pour discuter des animations à venir et à améliorer. Un grand ménage de fond est prévu cet été pour faire le tri de livres jamais empruntés ou qui méritent d'être sortis des collections afin d'en acheter de nouveaux (la bibliothèque sera donc fermée toute une semaine pour faire un travail efficace). Par conséquent elle demande au conseil l'autorisation de donner les livres qui seraient retirés des rayonnages, sachant que les ouvrages achetés par les deniers publics devraient en théorie être brûlés ou détériorés. Il est possible de les vendre mais il faut dans ce cas en prévoir le montant par voie délibérative. Le conseil est favorable au fait de les donner à des associations caritatives ou autres.

Elle profite de ce point pour annoncer qu'elle se rapprochera très prochainement du service finances pour l'achat d'un coussin supplémentaire pour l'accueil jeunesse des enfants de plus de 6 ans.

Elle précise qu'une vingtaine de personnes est venue à la dernière animation de printemps assister à une lecture de contes et origamis. La remise des prix pour le concours de dessins sur les mondes marins, aura lieu le samedi 6 juillet.

Pour conclure, Emeline annonce qu'elle vient de faire une formation pour « apprendre à conter » et qu'elle va prochainement participer à une formation pour la création d'un « tablier de lectures ».

Délibération : vote oui à l'unanimité pour approuver le nouveau règlement de la bibliothèque mis à jour.

4 – Adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »

Le maire propose au conseil d'adhérer au dispositif « participation citoyenne », suite à l'intervention de l'adjudant-chef BORNA, de la brigade d'Ornex, en séance à huis clos avant le conseil municipal du 8 avril.

Le maire demande au conseil de donner son avis sur le principe. P. HEIDELBERGER précise qu'un article dans le journal sera inséré et qu'une réunion publique sera organisée probablement début septembre pour cette mise en place.

Délibération : vote oui à l'unanimité

5 – Prise en charge par la commune d'un bris de lunettes pour un agent communal

Le maire explique que Mme Valérie HUBERT, lors d'une manutention avec un collègue, dans le local de stockage de matériel de la salle Pierre Jaques, a échappé un des matelas qui est tombé et a cassé une branche de ses lunettes.

L'assurance de la commune n'a pas pris en charge ce bris car elle estime « *qu'il s'agit d'une chute d'objet du fait de l'agent et non d'un élément de matériel tombé de manière inopinée sur l'agent. De surcroît il n'y a pas eu blessure* ».

Mme HUBERT demande une prise en charge de sa nouvelle paire, car l'incident s'est déroulé sur son lieu de travail.

Le relevé de prestations mentionnant le montant de la nouvelle et les remboursements effectués a été joint à la présente note. Elle n'a pu bénéficier d'une meilleure prise en charge car le délai pour un changement de lunettes n'entraîne pas dans les critères réglementaires.

Le maire demande au conseil ce qu'il en pense. L'ensemble du conseil n'est pas favorable à prendre en charge les lunettes, parmi les arguments avancés, l'agent aurait pu reprendre la même monture adaptable sur les verres existants.

La demande de l'agent est refusée suite aux avis ci-après :

Pour : A.LECLERE

Abstentions : F.PERRET – R.PERRET – C.CAMPO – R.MERLEAU -JM.JOANNES -

Contre : N.BLOUQUY – E.HEDRICH – D.ROTH – B.BOULAGNON – D.DEVISCOURT - G.SCHWINTE - JM. TIEFFENBACH – P.HEIDELBERGER – J.DUBOUT – C.LATHOUD – E. MARTIN –

6 – Tirage au sort des jurés d'assises 2020

Le maire explique au conseil qu'il convient de procéder au tirage au sort des jurés d'assises du département de l'Ain pour l'année 2020.

Il précise que le nombre des jurés est fixé par arrêté préfectoral et en fonction du nombre d'habitants par commune. Pour Versonnex, le nombre de noms à tirer au sort est de **6** (2 resteront au final). Les listes permettront ensuite à une commission spéciale instituée au siège de la cour d'assises, après exclusion des personnes ne remplissant pas les conditions d'aptitude requise, de constituer la liste annuelle définitive après un nouveau tirage au sort.

Pour information, les conditions à retenir lors du tirage au sort :

- Être âgé de **23 ans minimum au cours de l'année civile (2020)** qui suit la constitution de la liste. Les jeunes nés après 1996 ne peuvent être pris en compte.
- Sont dispensées de fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle, les personnes âgées de + de 70 ans, et les personnes n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assises.

Un motif grave peut être également invoqué pour une dispense, mais devra toutefois être reconnu par ladite commission.

Les citoyens tirés au sort sont : Mmes NOVAC Elisabeth – GLAMAND GARCIA Patricia – BORSATO Luciana – WIRDAC RODARY et Messieurs BERZINGER Franck - BOURRET Patrice.

7 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014

Néant

8 - Informations communautaires

- Circulaire préfectorale concernant la recomposition des conseils communautaires l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux. A titre informatif, la majorité des petites communes restent à 1 représentant, Ornex – Cessy – Prévessin ont 2 représentants et Gex, Ferney-Voltaire, St Genis-Pouilly et Divonne ont de 5 à 7 représentants.
- Information sur la troisième phase signalétique accueil public sites naturels/touristiques/au cœur communes gessiennes. Il est demandé aux communes si elles acceptent l'installation d'un R.I.S. sur leur territoire, le maire y est favorable, il propose de le prévoir sur le Chemin de la commune qui est relativement passant.

Commission affaires sociales (E.MARTIN)

Le redécoupage pour les crèches a de nouveau été évoqué. La tranche Nord regroupe Veronnex, Vesancy, Divonne, Grilly, Sauverny. Les tranches intermédiaires regroupent St Genis, Thoiry, Sergy, Crozet, Chevry, puis Gex, Cessy, Echenevex et Segny. Ferney et Prévessin restent tous à deux uniquement. La dernière tranche Sud regroupe Collonges, Farges, Peron, Challex, St Jean de Gonville, Pugny, Léaz, Chezery.

Le 11 octobre prochain, aura lieu le forum santé à Segny, comme chaque année. Il sera demandé aux communes d'organiser un transport jusqu'à Segny pour les personnes qui n'ont pas de moyens de transports.

Commission Gestion des déchets (J.DUBOUT)

La situation sur les engorgements des containers non ramassés régulièrement s'est très très légèrement améliorée, mais reste problématique.

En comité de pilotage des contrats transfrontaliers, a été évoqué en fin de séance par le représentant de la commune de Versoix, la problématique de l'embouteillage de l'eau de Divonne. Mme Bénier a répondu qu'il fallait voir ça avec le maire de Divonne et que dans la mesure où il n'était pas présent, elle ne pouvait répondre.

9 - Commissions communalesA) Commission Travaux et Urbanisme (P. HEIDELBERGER)

- Les conventions pour la servitude d'usage public concernant l'aménagement du chemin des Grands Prés, partagé entre piétons et cyclistes, qui reliera les secteurs de Verte Lilette et la maison de santé, au quartier de Bois Chatton et aux écoles de Veronnex, ont été envoyées pour signatures aux propriétaires fonciers concernés. Cet aménagement consistera, après une phase de débroussaillage, de nettoyage et de sécurisation, en une mise en forme d'un cheminement de 1.5 m de large, en matériaux minéraux perméables. Puis, la pose d'une passerelle de franchissement de la Lilette, permettra l'ouverture au public de ce nouveau chemin. Le maire invite les conseillers à se rendre sur place pour voir le rendu de ces travaux.
- Le drainage du « chemin du milieu » est en cours par Eiffage. Les divers travaux de réfection notamment du trottoir du pont de l'Oudar ont été réalisés.
- Les demandes de subventions pour les travaux de sécurisation de la Route de Collex Bossy, ont été envoyées à PGAgglo au titre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité, et au Département au titre des amendes de police. Les marchés pour travaux d'aménagements sécuritaires sur la route de Collex Bossy vont pouvoir être lancés.
- La coupe des arbres par M. G. est illégale car ils sont mentionnés au PLU. En cas d'abattage, il convient de les remplacer. Le garde champêtre a fait un rapport, le maire a contacté M. G. qui a admis qu'il n'aurait pas dû les couper et qu'il fallait les replanter. Un devis va être demandé pour une replantation des essences.

B) C.C.A.S. (E.MARTIN)

- Un appel est lancé pour le voyage dans le Lubéron du 21 au 25 septembre, car il y a peu d'inscrits. Se renseigner auprès de July, en mairie, sur ce voyage.

C) Commission Scolaire (C.CAMPO)

- Un appel est lancé aux bonnes volontés pour aider à la cantine en raison du mouvement de grève de la quasi-totalité des agents de cantine, atsem et d'entretien jeudi 16 mai, entre 11h30 et 13h. le cas échéant, les parents seront sollicités aussi. P.HEIDELBERGER et J.DUBOUT seront présents pour aider.

D) Commission Animation – manifestations

- La journée « Gratifieria » se déroulera à Sauverny les 18 et 19 mai prochains. Un appel aux bénévoles pour l'organisation et la distribution des flyers est lancé. Un doodle sera envoyé au conseil. C.CAMPO propose de faire appel aux jeunes du CMJ pour ces journées.
- Rappel de la soirée Fête des Mères du samedi 25 mai. Des flyers seront insérés dans les cahiers de liaison des élèves.

11 - Informations diverses

- Concernant les feux vers l'école, D. DEVISCOURT demande si le positionnement pour les bus est bien adapté pour ceux qui sortent de Bois Chatton et tournent en direction du rond-point de la boulangerie. Le maire répond que c'est la raison pour laquelle un marquage, 3 mètres avant le feu pour une meilleure visibilité.
- Elections européennes du 26 mai, rappel des permanences. 33 listes sont prévues.
- Courrier du pôle métropolitain « GENEVOIS FRANÇAIS » : motion concernant l'arrêt de la diffusion des chaînes de la RTS en zone frontalière.
- Le maire a de nouveau reçu les riverains du terrain multisports. Il leur a répondu que les solutions sont en cours d'étude avec un acousticien qui a proposé des solutions bien moins onéreuses que celles du premier diagnostic. Ils voudraient en fait que le terrain soit interdit à partir de 18h30, ce qui n'est pas envisagé.
- Les jeunes qui se réunissent vers l'ancien atelier communal, gênent le voisinage. Le garde champêtre et le maire passent régulièrement les voir. JM.JOANNES dit que ces jeunes squattent les Algeco des maraichers, sont de plus en plus nombreux, de plus en plus bruyants, se battent et font des feux. Il semblerait même que d'autres bandes de jeunes viennent se greffer sur le groupe déjà existant. Le lieu investi est par ailleurs très encombré de matériels appartenant aux maraichers qui malgré nos demandes récurrentes, ne sont toujours pas venus les récupérer. Le maire dit qu'il est toujours possible de prévenir la gendarmerie en cas de bruit intempestif. Il estime qu'il faut impliquer ces jeunes dans la réflexion pour trouver une solution avec eux, et peut-être leur permettre de s'installer à un autre endroit de la commune. D.DEVISCOURT se dit dérangé par ce squat.. JM.JOANNES dit qu'il faudrait passer la nuit, le maire répond qu'il faut alors appeler les gendarmes. JM.JOANNES propose de les installer vers le skate park, le maire dit pourquoi pas, mais que le problème de circulation des voitures perdurera.

La séance est levée à 22 h 20
Fait à Versonnex, le 05 juin 2019

Le maire,
J.DUBOUT